



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - FIDELITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 425/10/2026

A LA SOCIETE DYNAMIC CARDS.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif n° 004/MINET-AGRISA/SG/F/11/2025, conclu avec le Ministère de l'Agriculture et Sécurité Alimentaire, pour un montant total hors taxe dollars américains cinq mille neuf cent trente-neuf mille trois cent vingt-cinq, septante-sept centimes (USD 5 939 325,77) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quarante et un mille cinq cent septante-cinq, vingt-huit centimes (USD 41 575,28), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 31/10/2026

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Directeur Général

0000425